

**« GAUSSIN S.A. »
Société Anonyme
au capital de 17.357.306,60 Euros
Siège social : HERICOURT (70400)
11 Rue du 47ème Régiment d'Artillerie
676 250 038 RCS VESOUL**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 27 JUILLET 2018**

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juillet à neuf heures trente, les actionnaires de la société GAUSSIN SA, se sont réunis, au siège social situé à HERICOURT (70400) – 11, rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie, en assemblée générale mixte, ordinaire annuelle et extraordinaire, sur convocation du conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les bulletins de vote par correspondance des actionnaires ayant voté à distance, et qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Christophe GAUSSIN préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Messieurs Aziz AZOUGAGH et Simon KLEIN présents et acceptant, sont nommés en qualité de scrutateurs.

Mme Céline POUDEROUX est désigné comme Secrétaire par les membres du bureau ainsi constitué.

La société SOFIGEC AUDIT et la société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaires aux Comptes titulaires de la Société régulièrement convoqués, sont représentées par Madame Joséphine BULLE.

M. Mirza MALKIC représentant du comité d'entreprise dûment convoqués, est présente. M. Ibrahim DELI et Mme Nathalie PELISSARD, représentants du comité d'entreprise dûment convoqués, sont absents.

Les membres du bureau constatent au vu de la feuille de présence que les quorums d'assemblées générales ordinaire et extraordinaire respectivement requis par les articles L 225-99 et L. 225-96 et du code de commerce ne sont pas atteints sur première convocation.

En conséquence, le Président indique aux actionnaires présents que l'assemblée ne peut valablement statuer et qu'une nouvelle convocation devra être mise en œuvre par le conseil d'administration.

*

* *

La séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les membres du bureau.



M. Christophe GAUSSIN
Président du conseil d'administration



M. Aziz AZOUGAGH
Scrutateur



M. Simon KLEIN
Scrutateur

Mme Céline POUDEROUX
Secrétaire

